

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

## Projet Agrist'Hauts de France

Dates de la concertation

Du 10 juin 2024 au 17 juillet 2024

Anne-Marie ROYAL

Michael DEREUX

désigné.e.s par la CNDP

Date de remise du rapport, le 01 aout 2024



## Sommaire

Sommaire .....	2
Avant-propos .....	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public .....	3
Les enseignements clefs de la concertation .....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante et du garant .....	5
Introduction.....	6
Le projet Agrist'Hauts de France objet de la concertation .....	6
La saisine de la CNDP .....	11
Garantir le droit à l'information et à la participation .....	12
Le travail préparatoire de la garante et du garant.....	13
Les résultats de l'étude de contexte.....	13
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	14
Avis sur le déroulement de la concertation .....	16
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	17
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	17
Synthèse des arguments exprimés .....	19
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....	20
Évolution du projet résultant de la concertation .....	28
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet .....	28
Précisions à apporter de la part d'Agristo et les autres acteurs impliqués, pouvoirs publics et autorités concernées .....	28
Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	31
Liste des annexes.....	33
Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s	
Annexe 2 Lettre de mission des garant.e.s	

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 01 août 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) [www.concertation-agristo.fr](http://www.concertation-agristo.fr)

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan, réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet Agrist'Hauts de France consistant dans la création d'une usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre sur le site de l'ancienne sucrerie Tereos à Escaudœuvres dans le département du Nord (59) correspondant à un investissement de 280 000 000€ HT, a fait l'objet d'une concertation volontaire au titre de l'article 121-17 du Code de l'environnement qui s'est déroulé du 10 juin au 17 juillet 2024.

Le projet est porté par la société Agristo située à Wielsbeke (Belgique). Une entreprise familiale créée il y a 38 ans qui s'est développé avec 5 implantations industrielles et souhaite s'installer en France.

La sucrerie Tereos fermée en mars 2023 était implantée depuis 150 ans sur ce site. Tereos va maintenir une activité de logistique sur une partie du site. Agristo veut développer une capacité de 300 000 tonnes de produits finis en s'implantant sur 27 hectares de friche industrielle entre le bord à canal à proximité immédiate d'habitations et d'une école maternelle.

Cette usine devrait en pleine activité permettre la création de 300 à 350 emplois et offrir un débouché aux agriculteurs dans un rayon de 70km



*Limite géographique d'Escaudœuvres*

### Les enseignements clefs de la concertation

Le dispositif d'information et de concertation a permis de mettre en avant et de débattre du projet avec les habitants et les acteurs locaux lors des différents événements proposés.

Deux grands enjeux ont été abordés et interrogés :

- **les enjeux socio-économiques** portés par le projet que sont ses impacts sur la culture de la pomme de terre, la création des emplois internes et externes induite par l'activité de la future usine et les solutions à apporter, la formation professionnelle à mettre en place.

-**les enjeux environnementaux** d'un tel projet industriel avec les nuisances sonores, olfactives les risques industriels et la gestion de l'eau.

- Le porteur du projet a eu particulièrement à répondre sur
- la capacité du territoire à disposer de la ressource nécessaire en pommes de terre compte tenu de la présence d'autres acteurs industriels développant la même activité sur les Hauts de France,
- la nature des relations à établir avec les agriculteurs pour assurer l'approvisionnement et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement,
- la nature des emplois qui seront proposés et des profils recherchés pour développer les formations adéquates en relation avec les professionnels locaux
- la disponibilité en eau nécessaire à une activité agroalimentaire. Le volume d'eau consommé par l'usine, ses impacts sur la nappe phréatique en situation de sécheresse et les mesures envisagées pour le contrôle du rejet des eaux utilisées pour l'activité de l'usine mais également le besoin d'irrigation pour la culture des pommes de terre et les risques occasionnés par ce type de culture sur la pollution de la ressource en eau ( pesticides, fongicides...)

**Mais également à des problématiques impactant principalement la vie locale sur Escaudœuvres et les communes proches**

- les enjeux environnementaux du projet : ses impacts sur le cadre de vie des habitants et la santé des riverains, les mesures en matière de protection de l'environnement et de prévention du risque industriel et son intégration paysagère.
- les problématiques liés à la circulation des camions à proximité de l'usine et sur le long des itinéraires empruntés, les mesures à prendre pour limiter ces impacts (itinéraires, horaires, volume de trafic..) et préserver le cadre de vie des habitants par rapport au bruit, la pollution, la vitesse, l'insécurité,
- les nuisances potentielles liées à l'activité de l'usine ( odeurs, rejets aériens, bruit, risques industriels,...) et les solutions apportées
- les risques industriels compte tenu de l'utilisation d'ammoniac pour les équipements d'aéroréfrigération et les mesures de prévention envisagées
- l'intégration urbaine et paysagère de l'usine et les mesures envisagées pour faciliter son implantation dans la commune et par rapport aux éventuels impacts sur les habitations
- la justification du choix du site (ancien site industriel Tereos)

La participation régulière des habitants aux événements organisés quel que soit le type de rencontres (deux réunions publiques -une de lancement et une de restitution- deux visites de l'usine Agristo à Wielsbeke, trois rencontres sur deux marchés locaux et dans une galerie commerciale, deux ateliers autour de l'économie et de l'environnement) a montré leur désir de s'informer sur le projet, d'exprimer leur position, leurs questionnements et d'avoir des réponses aux différentes préoccupations évoquées ci-dessus. Le registre dématérialisé du site internet de la concertation a aussi été largement utilisé pour questionner le maître d'ouvrage et exprimer un avis.

La concertation a mis en évidence deux types de positions. D'une part, des habitants et des professionnels intéressés par les emplois qui seront proposés et par les développements économiques possibles. D'autre part, des habitants, déjà constitués en association, en 2014, AQVERSE ( Association pour la Qualité de Vie ,l'Environnement des Riverains de la Sucrierie d'Escaudœuvres) se sont opposés au projet tout au long de la concertation Ceux-ci ont exprimé leur désaccord sur le choix de localiser l'usine à Escaudœuvres en mettant en avant ses impacts environnementaux et les nuisances qu'elle pourrait apporter pour le cadre de vie des personnes vivant à proximité et sur l'ensemble du territoire impacté par son activité.

## Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante et du garant

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations	
<b>Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>	
<b>AGRISTO</b>	
1.	Indiquer les mesures adopter pour limiter l'impact lié à la circulation des camions sur le cadre de vie des habitants
2.	Préciser le rôle d'acteur de la filière agricole que veut jouer Agristo ( vis-à-vis des agriculteurs, de la préservation de la qualité agronomique des terres et des impacts de la culture de la pomme de terre)
3.	Indiquer les relations établies avec les acteurs de la formation et de l'emploi et la date de mise en œuvre des actions de formation
4.	Définir les mesures d'économie d'eau pour l'activité et les propositions pour la filière agricole
5.	Présenter l'ensemble des risques industriels, mesures et organismes de contrôle pour l'autorisation d'exploitation et en cours de fonctionnement
6.	Répondre aux questions encore en suspens au moment de la rédaction de ce bilan ( voir dans chapitre apporter des précisions)
<b>TEREOS</b>	
	Préciser les orientations et les projets à l'étude pour assurer le devenir et la durabilité des bassins de décantation dont Tereos est propriétaire
<b>Mairie d'Escaudœuvres</b>	
	Proposer une instance locale qui réunit l'ensemble des acteurs concernés et chargée de rechercher en commun les solutions visant à limiter les effets de flux de transports.
<b>Communauté d'agglomération du Cambrésis et Département du Nord</b>	
	Présenter en lien avec la mairie d'Escaudœuvres, les résultats de l'étude de circulation sur la capacité du réseau à supporter le trafic à venir dès leur publication.
<b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</b>	
1.	<b>Organiser une réunion de reddition des comptes</b> avec la présentation du bilan des garants et de la réponse du maître d'ouvrage ainsi que la présentation des modalités d'information et de dialogue avec le public jusqu'à l'autorisation d'exploitation
2.	<b>Créer une maison du projet</b> lieu d'information, d'écoute et de dialogue, lieu de présentation des étapes du projet, de documentation, d'exposition du projet architectural et d'intégration paysagère, lieu de veille sur l'environnement du projet
3.	<b>Maintenir le site internet actif</b> en continuant à l'alimenter avec les résumés non techniques et ou des fiches de synthèse des résultats des études ainsi qu'avec toute publication permettant de suivre l'évolution du projet jusqu'à l'ouverture de la phase d'enquête publique
4.	<b>Poursuivre une présence active sur le territoire en s'appuyant sur les évènements locaux</b>
5.	<b>Renforcer l'information des agriculteurs et participer des instances professionnelles et ou territoriales pour poursuivre le dialogue</b>
6.	<b>Poursuivre le travail collaboratif sur la formation avec les structures locales</b>
7.	<b>Mettre en place en lien avec la mairie d'Escaudœuvres un comité local de suivi constitué d'habitants et de représentants d'associations locales</b>
8.	<b>Anticiper la phase chantier avec une information et des réunions préparatoires</b>

## Introduction

### Le projet Agrist'Hauts de France objet de la concertation

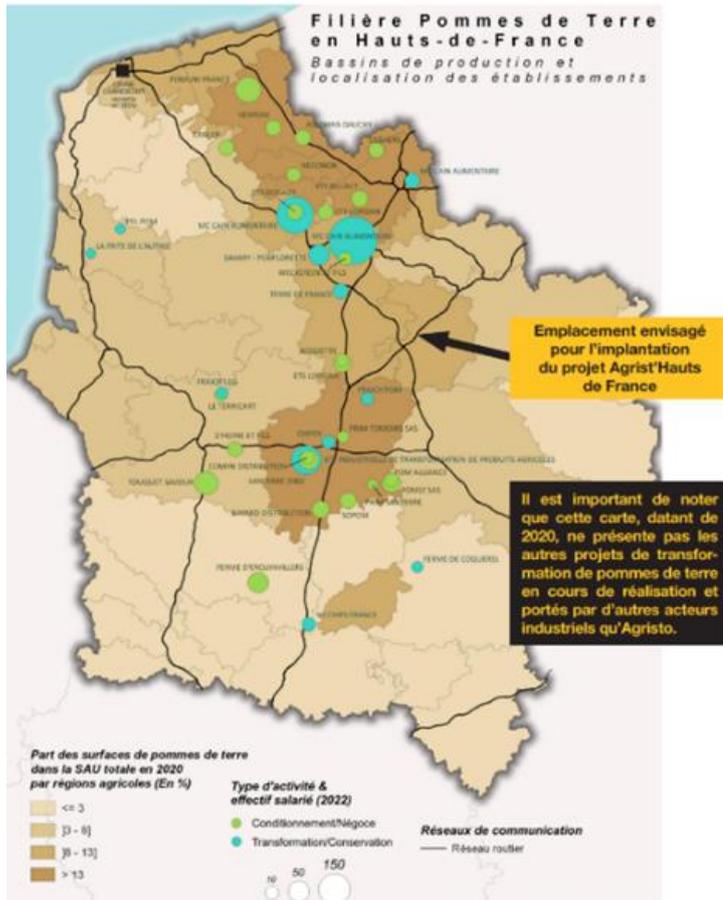
- **Responsable du projet:**

Le projet est porté par la société belge Agristo, groupe familial spécialisé dans la production de produits surgelés à base de pommes de terre dont le siège social est situé à Wielsbeke (Belgique). Agristo gère la production et la vente de ses produits finis auprès de clients majoritairement situés en Europe. Il dispose de 5 sites en exploitation : Harelbeke, Wielsbeke, Nazareth (Belgique) , Tilburg ( Pays-Bas) ainsi qu'en Inde. Il emploie 1300 salariés dans le monde et a produit 856.000 tonnes de produits finis en 2023.

- **Carte du projet ou plan de situation :**

L'implantation sur Escaudœuvres retenue offre des atouts pour Agristo d'un réseau routier et autoroutier dense ( A1 A2 et les connexion rapide vers l'A23, l'A16..) à proximité de grands centres logistiques. En plus d'offrir un terrain déjà industriel avec une ressource en eau et des possibilités de traitement des eaux usées qui sont des spécificités de ce site. Il présente les avantages du potentiel agronomique des Hauts de France qui attire les industriels belges qui viennent s'installer dans la région où se situent déjà de nombreuses entreprises de transformation des pommes de terre.





Source Chambre Agriculture Hauts de France mars 2023 présenté dans le dossier de concertation

- **Objectifs du projet selon leur porteur de projet**

Intitulé « Agrist'Hauts de France » en référence à l'implantation du groupe Agristo dans les Hauts de France, ce projet devrait permettre la création d'une usine visant à produire 300 000 tonnes de produits surgelés à base de pommes de terre par an cette usine transformerait sur le territoire français des volumes de pommes de terre qui sont actuellement produites sur le territoire national mais qui sont, pour une grande partie, transformées en Belgique. Elle permettrait également d'alimenter le marché de consommation française et de l'Europe du sud avec des produits transformés en France.

En s'implantant dans les Hauts de France, sur le site de l'ancienne sucrerie Tereos fermée en 2023, Agristo annonce que :

- Son projet vise à se positionner au plus près de la production agricole française et de ses clients, la région Hauts de France étant la première région productrice de pommes de terre en France avec 63% des surfaces nationales réparties sur 96300 hectares de surfaces agricoles.
- Les capacités de production du groupe seraient augmentées de 300.000 tonnes par an avec cette usine

Autour de cet axe de développement, le projet souhaite répondre à plusieurs enjeux pour Agristo et pour le territoire d'implantation

- Contribuer à la revitalisation du territoire après la fermeture récente de deux sites industriels : Nestlé à Caudry et sucrerie Tereos sur le Cambrésis
- Apporter une solidité et une pérennité économiques aux agriculteurs du territoire en privilégiant des partenariats longue durée pour l'approvisionnement de l'usine

- Créer une usine à la pointe de la technologie par les process mis en œuvre et la réduction de son empreinte environnementale.
- Pouvoir rayonner en Europe et à l'international

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

L'usine en projet comprend deux lignes de production : des produits coupés (frites de forme classique, frites enrobées ) et des produits formés (pommes noisettes, duchesses, purées de pomme de terre etc...) Cette combinaison permettrait une autonomie de l'usine en terme d'approvisionnement.

L'usine proposerait un process complet de production de produits surgelés : transformation, conditionnement, stockage en chambres froides, station d'épuration, expédition etc.. Les installations comprendraient des installations propres au process industriel et des installations auxiliaires pour le fonctionnement du process.

Ce projet présente des spécificités pour permettre la surgélation et le stockage des produits finis avec l'utilisation d'ammoniac comme fluide frigorigène et un stockage dans des chambres froides automatisées de grande hauteur appelées transtockeurs

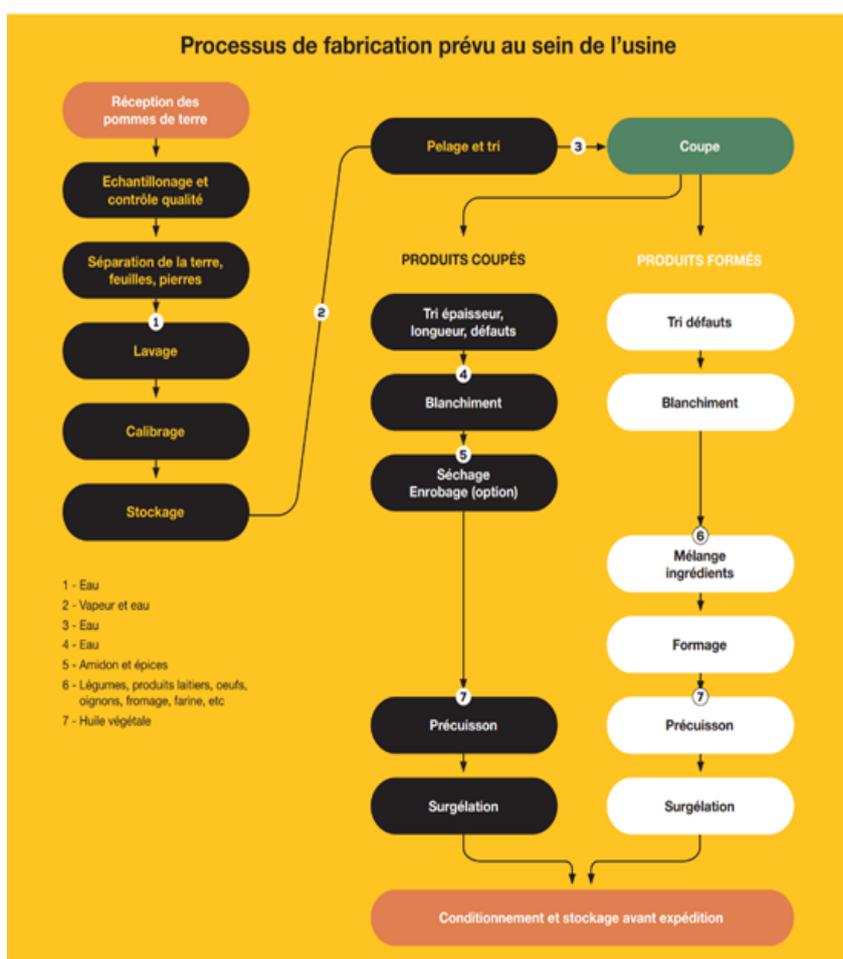


Schéma du processus de fabrication page 33 dossier de concertation

## La création d'emplois

Agristo prévoit la création d'environ 140 postes sur site dès le démarrage de l'activité pour des profils et des niveaux de qualification divers : conducteurs d'installations, techniciens de

maintenances curative et curative, contrôleurs de qualité, chefs d'équipe de production, ingénieurs ,agents administratifs, logisticiens,...

Cette prévision correspond aux besoins à l'ouverture en 2027 pour une capacité de production de 150000 t/an. 300 à 350 emplois seront nécessaires pour porter la production à 300000 t/an.

Au-delà des emplois directement créés par l'usine, Agristo indique vouloir contribuer à la revitalisation du territoire : au premier chef, la filière de producteurs de pommes de terre des Hauts de France et plus largement les sous-traitants nécessaires au fonctionnement et à la maintenance de l'usine, les fournisseurs de bâtiments de stockage, les entrepreneurs agricoles, les sociétés de transport, les divers fournisseurs locaux de services , le partenariat avec les écoles et centres de formations...

### **L'approvisionnement du projet en pommes de terre**

Les modalités de partenariat avec les agriculteurs français situés à proximité de l'usine constituent un point essentiel pour la bonne intégration de l'usine dans les Hauts de France et donc pour la réussite du projet. Elles se traduiraient par une contractualisation avec les agriculteurs. Agristo envisage un approvisionnement dans un rayon de 75 km dans un premier temps avec une extension progressive à 150 km.

L'entreprise souhaiterait mettre en place une politique de fidélisation des agriculteurs pour permettre un approvisionnement de qualité. Les producteurs de pommes de terre devraient souscrire à un référentiel de certification d'origine belge basé sur des pratiques agricoles durables.

### **La consommation en eau et traitement des eaux usées**

L'usine ferait appel à différents types d'alimentation d'eau pour son activité : eaux souterraines pour le lavage des pommes de terre à partir de la nappe utilisée antérieurement par Tereos et présent sur le site (volume estimé par an à 1,2 millions de m<sup>3</sup> alors que Tereos en consommé 750 000 m<sup>3</sup>, eaux de recyclage à différentes étapes du process industriel et de eau potable du réseau public pour les usages sanitaires,

Les eaux issues du lavage des pommes de terre seraient dirigées vers les bassins de décantation pour être décantées. Ces eaux seraient ensuite renvoyées vers la station d'épuration de l'usine afin d'assurer leur parfaite conformité avant d'être rejetées dans le canal de l'Escaut à un point situé à 1.5km au niveau des bassins. Les eaux résiduaires industrielles seraient traitées par la station d'épuration avant d'être rejetées de la même manière.

### ***Les alternatives présentées par Agristo sont de 4 types :***

- L'implantation du projet sur une autre parcelle en Hauts de France
- L'implantation en Belgique
- L'implantation ailleurs en Europe ou en dehors de l'Europe
- La non-réalisation du projet Agrist'Hauts

*Présentation de ces différents scénarii pages 60 et 61 du dossier de concertation*

#### **• Coût**

L'investissement global du projet est estimé à 280 Millions d'euros HT : 35% pour l'investissement foncier

et la construction des bâtiments, 55% dédié à l'investissement lié aux installations techniques de production, 10% consacrés aux investissements liés à l'efficacité énergétique et aux mesures d'intégration urbaine. Le financement se fera essentiellement sur fonds propres et dettes. Le projet est candidat à l'appel à projet « Résilience et capacités agroalimentaires » lancé par le gouvernement français.

- **Contexte du projet**

Le Cambrésis -et particulièrement la Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC) qui réunit 45 communes - avec en soutien l'Etat, affiche depuis plusieurs années sa volonté de revitaliser son territoire marqué par la prédominance de l'activité agricole et une situation économique en demi-teinte, en mettant en évidence ses atouts avec les axes autoroutiers existants et le projet en cours de construction de canal Seine-Nord . Un projet majeur de réindustrialisation du territoire est E Valley, projet de transformation d'une ancienne base militaire en centre industriel principalement de logistique avec la création de 1500 emplois espérés. Mais la fermeture en mars 2023 de la sucrerie Tereos , provoquant la suppression de 125 emplois a été ressentie comme un choc pour les acteurs et les habitants du territoire. Ce départ a entraîné la libération du terrain de 27 hectares qu'occupait Tereos et situé en plein cœur d'Escaudœuvres. Tereos maintient toutefois une activité logistique sur une partie du site avec quelques emplois.

Le groupe Agristo veut saisir cette opportunité pour s'implanter sur une zone déjà artificialisée. Dans un contexte d'application de la loi ZAN- Zéro Artificialisation Nette, Agristo ne veut pas concourir à l'artificialisation de terres agricoles.

- **Calendrier du projet**



Calendrier extrait de la présentation Agristo du 10 juillet 2024

**Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.**

Agristo envisage de mettre en service en 2027 cette nouvelle usine avec une capacité de production de 150 000 tonnes puis d'augmenter la production jusqu'à 300 000 tonnes

Tout en limitant pour le moment à 300 000 le projet Agristo fait état dans le dossier de concertation de la possibilité de porter dans le futur sa capacité de production à 500.000 tonnes/an sur le site d'Escaudœuvres .

## La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Par courrier en date du 26 février 2024, Agristo a sollicité la CNDP au titre de l'article 121-17 afin qu'un garant de la concertation puisse être désigné pour accompagner la démarche de concertation qu'il souhaitait mettre en place pour l'implantation de son projet.

Au regard du montant d'investissement du projet (280 millions d'euros) la saisine de la CNDP n'était pas légalement obligatoire. Cependant, Agristo a voulu cette démarche pour pouvoir dialoguer avec l'ensemble des publics concernés et répondre à leurs attentes et préoccupations.

Cette concertation est envisagée alors que le dialogue local est déjà engagé. Dès l'annonce publique d'une possible implantation à l'automne 2023, des contacts ont été pris avec les autorités locales dont la mairie d'Escaudœuvres. Une visite de l'usine de Wielsbeke pour les élus a été organisée en février 2024. Un comité technique s'est mis en place fin 2003 à l'initiative de Monsieur Douhane Sous-préfet de Cambrai réunissant le président de la Communauté d'agglomération de Cambrai, le maire d'Escaudœuvres et les services de l'Etat concernés ce comité a été réuni 2 fois réunit avant le début de la concertation. Suite à ce dialogue des personnes publiques associées au projet Agristo a pris des engagements pour s'adapter aux attentes du territoire ; en particulier l'implantation de l'usine sur le site a évolué avant la concertation pour réduire les nuisances sonores et éloigner les bâtiments au maximum des habitations sur les rues adjacentes.



*Plan d'implantation de l'usine page 45 du dossier de concertation*

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 6 mars 2024 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article 121-17 et a désigné Anne-Marie Royal et Michaël Dereux garante et garant de la concertation, considérant la demande d'Agristo recevable.

La lettre de mission en date du 15 mars 2024 précise conformément aux règles d'une concertation volontaire que la définition des modalités de la concertation revient au seul maître d'ouvrage. Elle ajoute que la CNDP ne peut légalement imposer des modalités, néanmoins les préconisations des garants et leur prise en compte par Agristo doivent être rendues publiques.

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garant.e.s qui se trouve en annexe de ce bilan.

### • Le rôle des garant.e.s

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs à porter au débats les enjeux suivants :

- l'absence d'alternative et l'absence de propositions autres que la présentation d'un seul projet par le maître d'ouvrage dans le dossier de saisine de la CNDP. Or conformément à l'article L125-15-1 du code de l'environnement, le public doit pouvoir débattre de l'opportunité du projet et de ses alternatives.
- compte-tenu des enjeux environnementaux, la nécessité d'expliquer le procédé de lavage des pommes de terre et de ses incidences, quant à la consommation en eau et aux rejets à prévoir
- l'approvisionnement auprès des agriculteurs : les modalités, le périmètre géographique, les enjeux de transport (mode d'approvisionnement, nombre de camions...)
- les impacts environnementaux de l'activité tant au niveau du site d'implantation que de la culture des pommes de terre pour alimenter l'usine
- les mesures d'évitement envisagées
- l'intégration urbaine et paysagère de cette implantation
- la mutation industrielle et sociale du territoire suite à l'arrêt d'activité de l'ancienne sucrière Tereos

## Le travail préparatoire de la garante et du garant.

Dès leur désignation, les deux garant.e.s ont engagé une analyse du contexte. Cette connaissance des acteurs et des enjeux du territoire a été réalisée à la fois au travers d'une série d'une de 35 entretiens et contacts divers (maires des communes de la Communauté d'agglomération de Cambrai - CAC- directement concernées par le projet, président de la CAC, Sous-préfet de Cambrai, président de la CLE du SAGE du Cambrésis, président du Pays du Cambrésis, services de l'Etat DREAL et du Département du Nord, représentants des milieux agricoles, organisations syndicales locales ,associations de protection de l'environnement, association de riverains d'Escaudœuvres, les territoires limitrophes en PNR- parc naturel régional- déjà touchés par l'évolution des prairies en terres labourées principalement pour la culture des pommes de terre, VNF- voies navigables de France-) et d'autre part avec une étude documentaire. Ce projet entrant dans le cadre de « France Relance », Contrat de relance et de transition écologique de l'arrondissement de Cambrai, projet territorial CAC 2030, la consultation de ces documents a permis de bien appréhender les orientations stratégiques et programmatiques du territoire pour l'ensemble de ses politiques publiques

### Les résultats de l'étude de contexte

Ce travail préalable a permis de mettre en évidence les principales thématiques « traversantes » qui sont au cœur des préoccupations des personnes rencontrées :

- -la nécessité de justifier le choix du site Tereos et de la réutilisation à vocation industrielle de la 30° d'hectares de friche créés par l'arrêt de la sucrerie.
- -les impacts du projet sur :
  - le développement économique et l'emploi,
  - la circulation des camions et ses impacts pour les riverains
  - les pratiques agricoles à mettre en place,
  - la consommation d'eau et le contrôle des rejets

Globalement l'évolution du cadre de vie, sa préservation tant sur Escaudœuvres que dans le cambrésis voir le sud du département du Nord est un sujet majeur pour une population. Celle-ci après avoir vécu au rythme des campagnes betteravières, a retrouvé, depuis un an, une quiétude relative à laquelle elle tient comme aux paysages et à son cadre de vie en général. Les conséquences des évolutions potentielles des pratiques agricoles, induites par l'arrivée d'AgriSto, inquiètent les habitants et acteurs du territoire. Particulièrement avec la survenue de coulées de boues dues à la fois aux fortes précipitations et à l'évolution des productions agricoles.

En parallèle une forte attente d'une nouvelle implantation industrielle pour effacer le « traumatisme » vécu par la commune lors de l'arrêt de la sucrerie et ses conséquences sur l'économie locale, le besoin de création d'emplois dans l'agroalimentaire pour se substituer aux emplois perdus et diversifier l'offre actuelle principalement dans la logistique. Une attente de recréer de l'emploi local sur Escaudœuvres.

Des riverains du projet, en association depuis de nombreuses années pour s'organiser et se positionner face à Tereos, se sont mobilisés, immédiatement à l'annonce de la possibilité d'un repreneur pour la friche Tereos, contre l'implantation.

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Les deux garant.e.s ont engagé la préparation de la procédure de concertation avec les représentants d'Agristo au mois de mars 2024. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en visioconférence complétées d'une visite de l'usine de Wielsbeke et du site Tereos. Elles ont associé systématiquement l'assistant à maîtrise d'ouvrage en concertation, ces réunions ont fait l'objet de compte rendu validés par les participants et de mémo des garant.e.s pour répreciser des points nécessitant une amélioration.

Par ailleurs, les garant.e.s ont participé fin mars à une rencontre organisée par la mairie d'Escaudœuvres entre les élus et l'association AQVERSE.

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

### *Le périmètre de concertation*

La définition des périmètres de la concertation ont fait l'objet de nombreux échanges, tant du point de vue du cadrage des thématiques abordées qu'en ce qui concerne la définition des publics concernés et le périmètre géographique.

L'étude de contexte a montré en effet :

-qu'il fallait travailler de manière approfondie sur les différents sujets ressortant de l'étude à savoir l'emploi, le cadre de vie, les enjeux environnementaux, les pratiques agricoles , l'intégration urbaine et mettre en place des outils spécifiques pour recueillir la parole des habitants,

-que le périmètre devait être élargi à l'ensemble des communes proches de Cambrai et pas comme prévu par Agristo et son AMO seulement celles situées à l'Est jusqu'à Iwuy car les camions pouvaient emprunter l'ensemble des itinéraires actuels et impacter le cadre de vie des riverains concernés

-qu'une information devait être donnée aux habitants des 55 communes composant la CAC et plus largement à tout public quel que soit son lieu de résidence

Ces échanges ont permis ainsi que le montre la carte ci-dessus, de déterminer deux périmètres au regard des relations immédiates ou plus distantes du projet avec son environnement :

-le périmètre de proximité (périmètre d'information renforcée) correspondant aux 14 communes directement impactées

-le périmètre de la CAC (périmètre élargi)



Carte extraite du dossier de concertation page 18

### Les publics concernés

L'étude de contexte a fait apparaître que la concertation et les temps d'échanges ne pouvaient s'adresser qu'aux habitants des périmètres de concertation discutés et validés, mais également à des publics spécifiques : le conseil des jeunes et celui des aînés d'Escaudœuvres, les agriculteurs, les élus de la CAC -Communauté d'Agglomération du Cambrai-, et les membres de la CLE du SAGE de l'Escaut.

Seule une réunion spécifique avec les membres de la CLE a pu être organisée pendant la période de concertation.

La mise au point du dispositif de concertation et des supports d'information ont fait l'objet de nombreux échanges avec Agristo pour adapter les propositions initiales de l'entreprise, en particulier :

les garant.e.s ont participé activement à l'élaboration du dossier de concertation en veillant à ce que ce dossier soit rédigé dans un style moins institutionnel que celui proposé pour délivrer une information adaptée au grand public et à une concertation invitant au débat. En demandant :

- une relecture par des personnes ne connaissant pas le projet, ni les processus de concertation pour vérifier l'accessibilité de l'information
- de préciser dans le dossier certains points : plan de circulation des camions, suivi environnemental, typologies d'emplois et d'intégrer de nouveaux éléments comme le processus de fabrication...

Les garant.e.s avaient demandé de réaliser une mini-vidéo en préambule des réunions pour présenter le projet. Le maître d'ouvrage n'a pas retenu cette idée non prévue dans son budget de concertation et faute de temps.

-Un cahier spécial a été diffusé dans le Com' Action magazine de la CAC au début de la période de concertation sur proposition de la collectivité à l'issue de l'étude de contexte . Ce que n'avait pas envisagé le maître d'ouvrage.

- **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

Agristo ayant choisi de saisir la CNDP pour une procédure volontaire d'organisation d'une concertation préalable selon l'article 121-17 avec garant.e.s, La responsabilité de mise en œuvre des recommandations émises, par les garant.e.s, dépend entièrement du maître d'ouvrage.

Dans cette concertation la volonté des représentants d'Agristo de dialogue tant pour présenter leur projet que pour écouter les acteurs du territoire, les habitants afin de vérifier l'opportunité de leur projet et prendre en compte les propositions remarques émises pour envisager des améliorations à ce projet, a permis une réelle intégration des recommandations des garant.e.s dans l'élaboration du dispositif de concertation.

Cependant certaines contraintes comme les vacances scolaires, la campagne électorale pour les européennes et un dispositif de concertation déjà très calibré avec l'AMO-assistance à maîtrise d'ouvrage a limité la prise en compte des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre.

Globalement le dispositif de concertation a été renforcé et rendu plus accessible à la demande des garant.e.s

- -deux ateliers ont été programmés l'un consacré aux enjeux socio-économiques, l'autre aux enjeux environnementaux . Ils ont été ouverts sans inscription préalable obligatoire.
- -le timing des deux réunions -ouverture et restitution- a été modifiés pour donner aux participants le temps d'expression le plus large et un temps de convivialité a été intégré à la réunion de lancement avec la présence d'une friterie pour goûter les frites surgelées produites par Agristo.
- une carte-T a été diffusée sur 14 communes de l'agglomération pour recueillir les expressions des habitants. A la place de flyer envisagé (voir carte géographique ci-dessus)
- -la durée de la concertation a été prolongée à la demande des garant.e.s d'une semaine pour favoriser la participation des habitants mais est restée limitée à 5 semaines et demi.

#### Le dispositif de concertation :

---

Dispositif d'information : affichage dans 14 communes, 2 publications de l'annonce légale dans la presse et un kit de communication adressé aux 55 communes de la CAC

---

Une exposition de 3 Kakémonos dans la médiathèque et la mairie d'Escaudœuvres Exposition présente sur les rencontres publiques

---

22751 dépliants carte T distribués et un 4 pages insérées dans le journal de la Communauté d'agglomération Com Action de juin édité à 43 000 exemplaires

---

Dossier de concertation de 75 pages (135 exemplaires distribués) et un dossier de synthèse de 6 pages ( 480 exemplaires distribués)

---

8 rencontres publiques : 2 réunions, 2 ateliers, 3 débats mobiles et une visite de l'usine de Wielsbeke avec une participation cumulée de 420 personnes

---

1 site Internet : <https://www.concertation-agristo.fr> avec un espace de contribution

---

## Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent

pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

## Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Au-delà de l'affichage réglementaire et de l'utilisation des médias et réseaux sociaux

9 supports différents ont été utilisés :

- Un dossier de concertation de 75 pages ;
- Un document de synthèse de 8 pages ;
- Une carte-T comprenant un volet informatif et un questionnaire accompagné d'un Q/R code
- Les kakémonos pour les débats mobiles et les salles de réunions. Ils ont été travaillés pour être bien identifiables dans l'espace public et permettre aux personnes qui ne souhaitaient pas dialoguer de bénéficier de l'information donnée; Un jeu de cette « exposition » était visible à la médiathèque et en mairie d'Escaudœuvres pendant la concertation
- Un communiqué pour annoncer la concertation
- Le site internet avec un module dédié aux contributions, une page d'actualité, l'accès aux informations sur les rencontres de la concertation et les comptes-rendus, ainsi que l'information sur le projet. Le site internet a fait l'objet d'un usage significatif comme outil d'information et de documentation : près de 2000 visites sur le site internet de la concertation

Globalement les supports d'information mis à disposition du public ont permis à un maximum de personnes de disposer des outils de vulgarisation du projet. Le dossier était globalement compréhensible, il a été largement diffusé et téléchargé.

La disponibilité des équipes (maitre d'ouvrage et assistant à la maîtrise d'ouvrage) à la rencontre du territoire lors des débats mobiles pour les rencontres avec les habitants ont permis des échanges approfondis.

Le dossier d'information et le site internet ont été rendus accessibles dans des délais légaux pour informer le public .

L'étude hydrogéologique réalisée pour confirmer la disponibilité du volume d'eau nécessaire pour l'activité de l'usine a été mise sur le site du projet à la demande des garant.e.s.

La presse locale ( La Voix du Nord édition de Cambrai et Observateur) a publié plusieurs articles relatant les différents évènements de la concertation

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

En ce qui concerne les modalités de la participation du public, Agristo a répondu favorablement aux demandes des garant.e.s de bien qualifier l'offre physique de la participation (les rencontres et les temps d'échanges et de débat), de privilégier les temps offrant la possibilité d'aller vers les habitants, de leur offrir de vrais espaces de dialogue et d'utiliser tout support permettant la participation. Cette organisation a été complétée par une offre dématérialisée au travers des fonctionnalités du site internet. Cet outil a permis aux personnes qui le souhaitaient de poser des questions, donner un avis et ou déposer un cahier d'acteurs

La conception de l'offre de participation a été élaborée à partir de quatre objectifs principaux :

- pouvoir interroger les différentes facettes et thématiques du projet, y compris son opportunité
- s'intégrer le plus finement possible au sein du territoire de proximité
- d'offrir différents formats permettant aux habitants de participer à leur convenance ;
- une amplitude calendaire suffisante et s'adapter au calendrier local.

Les responsables d'Agristo ont été présents sur l'ensemble du dispositif et ont assuré une représentation régulière en se montrant à l'écoute.

D'une façon générale, Agristo a apporté des informations complémentaires au fil des échanges : les types d'emplois concernés, la nature des produits transportés pour approvisionner l'usine, la possibilité d'installer des « nez » détecteurs d'odeurs, les mesures de protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants, des aménagements autour de l'usine .

La réunion de restitution de la concertation a permis à Agristo à partir des grands sujets débattus au cours de la concertation de préciser les premiers enseignements qu'il en tire pour la suite du projet.

Cependant si la participation du public en terme quantitatif a été significative -420 personnes en participation cumulée-, elle a diminué de façon significative entre la réunion de lancement -145 personnes- et celle de synthèse de la concertation -90 personnes-. Les causes de cette désaffection sont certainement multiples avec le début des vacances scolaires et un spectacle en plein air le 10 juillet...mais également insatisfaction de certains participants. Celle-ci s'est exprimée sur le site pour les personnes qui trouvaient inutiles la procédure faute de réponses aux questions vu l'avancée du projet mais une autre cause a été fréquemment citée dans les échanges sur les débats mobiles et en fin des ateliers : la mobilisation de la parole par les riverains membres d'AQVERSE et l'impossibilité d'approfondir certains sujets qui élargissent le débat aux choix d'évolution du territoire.

La période de cette concertation du 10 juin au 17 juillet a été fortement impactée par les obligations de réserve pour les services de l'Etat et pour les élus compte tenu de la campagne des législatives qui ne pouvait être anticipée. Cette absence de certains intervenants, la vigilance indispensable des autres dans leurs interventions, les priorités pour les médias généraient par ce calendrier n'ont pas été propice au dialogue. Compte tenu des difficultés de décaler cette concertation dont la communication avait été faite avec la distribution des cartes T l'ouverture du site internet depuis 15 jours, l'envoi aux communes du kit de communication, l'affichage dans les 14 communes de proximité... Agristo a choisi de maintenir le dispositif en adaptant les ateliers à l'absence de représentants des services de l'Etat.

Globalement les garant.e.s considèrent qu'Agristo a été à l'écoute durant la concertation en essayant de répondre aux questions, en mobilisant son AMO technique pour les réunions et les ateliers. Fortement questionné par l'association AQVERSE, Agristo a cherché répondre point par point aux interrogations tout en renvoyant aux phases d'études ultérieures pour préciser certains points qui ne pouvaient l'être à ce stade du projet. L'absence des services de l'Etat pour expliquer les procédures d'autorisation d'exploitation, ce que sont les études demandées, à quel moment elles sont considérées comme complètes avec des résultats communicables a pu laisser une impression de flou à certains participants et engendré une frustration au sein de l'association.

Agristo a répondu aux questions souvent redondantes sur le site à l'exception des questions restant à au moment de la rédaction de ce rapport ( voir chapitre demande de précisions).



Réunion d'ouverture 12 juin (photo M Dereux)



Rencontre de proximité d'Escaudœuvres 22 juin (photo M Dereux)

### Quelques chiffres clefs de la concertation :

---

Réunion publique d'ouverture à Escaudœuvres : le 12 juin rassemblant 152 personnes

---

Réunion de proximité galerie commerciale :13 juin Centre commercial Auchan à Escaudœuvres 50 personnes

---

Réunion de proximité marché de Cambrai :15 juin 50 personnes

---

Visite de l'usine Wielsbeke le 19 juin ayant réuni :46 personnes

---

Réunion de proximité marché d'Escaudœuvres : 22 juin 15 personnes

---

Atelier « La dynamique socio-économique dans le cadre du projet » à Escaudœuvres : 27 juin une 60° personnes

---

Atelier « L'implantation urbaine et environnementale de l'usine » à Escaudœuvres 4 juillet une 50° participants

---

Réunion publique de synthèse de la concertation 10 juillet rassemblant 90 personnes

---

1924 connexions avec 784 visiteurs uniques au site internet

---

102 questions publiées sur le site internet dont 25 provenant de cartes T

---

55 avis publiés sur le site internet : dont 18 recueillis via les cartes T

---

6 Cahiers d'acteurs déposés sur le site.

---

## Synthèse des arguments exprimés

Les participants aux 2 réunions publiques et aux 2 ateliers ainsi que les contributeurs (via le site internet et la carte-T) ont balayé un grand nombre de thématiques et ont développé de nombreux arguments, parfois très élaborés

## Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

### Concernant la concertation et son dispositif

Le principe de la concertation et le dispositif a été reconnu même si certains ont regretté que le format des ateliers limitait l'expression des habitants et que d'autres aient contesté le principe des tables de travail en réclamant le format réunion en plénière. Certaines réponses ne pourront être apportées qu'au cours du processus d'instruction par les services de l'Etat de l'autorisation d'exploitation avec la publication des résumés non techniques des études nécessaires. Ceci a pu apparaître frustrant pour certains voire inadmissibles mais cela est normal dans le contexte d'une concertation préalable qui se situe forcément en amont des demandes d'autorisation.

« Par votre démarche que je salue, vous réaffirmez votre souhait de coconstruire ce projet avec le souci d'une future installation industrielle respectueuse de ses salariés, de ses voisins, de son territoire et de son environnement »

« Merci d'avoir fait le choix de la transparence. »

« L'atelier sur « la culture, l'emploi et la formation » ne nous a rien apporté et n'a servi qu'à votre intérêt. Ils sont anti-démocratiques car on ne peut parler que de ce qui est proposé. Vous ne nous laissez pas la possibilité de nous exprimer. »

« Ce débat n'a pas d'intérêt pour la population, la plupart des questions n'ont pas de réponses « En attente de réponses approfondies » nous a-t-on dit. »

« J'ai participé aux ateliers d'échanges de ce jeudi 27 Juin... je trouve que ce type de réunion n'a aucun sens sauf que édulcorer et masquer les vrais effets de cette concertation , j'espère et je souhaite revenir à un vrai débat public en mode théâtre où tout à chacun pourra s'exprimer, tout en respectant les thématiques de la soirée, nous pourrions au moins agir en toute transparence »

### Concernant l'opportunité du projet

Le principe de créer une nouvelle entreprise sur le territoire du Cambrésis en recherche de revitalisation économique et de création d'emplois a été considéré comme une bonne nouvelle pour une partie des personnes qui se sont exprimées. La réserve qui s'est exprimée a porté toutefois sur les conséquences que l'approvisionnement en pommes de terre aurait sur la reconversion des activités des agriculteurs cultivant la betterave ou obligés de livrer leurs productions actuelles vers d'autres usines sucrières.

Les acteurs politiques tant au niveau national que local ont exprimé leur soutien au projet, qui entre dans les plans de développement mis en place par la CAC avec en soutien l'Etat et permet d'utiliser un site maintenant inoccupé.

« C'est assez exceptionnel dans la vie d'un territoire qu'une industrie qui s'en va, se démantèle et va rendre un terrain presque neuf pour permettre sa reconversion et l'arrivée d'un nouveau site industriel »

L'opportunité du projet a surtout été interrogée par les habitants sur sa localisation au sein de la commune. Une forte opposition conduite par l'association de riverains AQVERSE s'est exprimée :

« D'autres sites n'étaient-ils pas plus appropriés ? »

« L'arrivée d'AgriSto est une hérésie. Oui à AgriSto mais pas en milieu urbain » « Il a sa place dans une zone industrielle »

« Pourquoi les critères de zones densément habitées ne sont pas pris en compte dans votre projet ? »

« Une usine, en milieu urbain, c'est une absurdité pour l'empreinte carbone et la qualité de l'air sachant que la présence de particules fines dans l'atmosphère a des conséquences graves sur la santé des jeunes enfants et des personnes fragiles. »

Les avis positifs portent sur la création d'emplois et une opportunité d'aménagements urbains autour de l'usine.

« J'attends avec impatience le changement qui va nous arriver avec votre usine qui va nous permettre de nouveaux emplois »

« Très beau projet de réindustrialisation sans emprise foncière supplémentaire »

Agristo a expliqué que des études de préfaisabilité avaient été menées pour évaluer plusieurs sites d'implantation : disponibilités de la ressource en eau, d'un point de rejet et d'un milieu récepteur compatible, de l'énergie, du terrain en terme de planning, réutilisation d'un forage pour l'approvisionnement en eau de l'usine, préexistence d'une activité industrielle et des ouvrages associés, bassin d'emploi motivé, localisation à proximité des cultivateurs de pommes de terre. Fort de ces critères auquel le site de Tereos a répondu de manière satisfaisante, celui-ci a été retenu.

### **Concernant la circulation des camions**

Alors que les questions du trafic routier avaient été identifiées par les garants lors de l'étude de contexte comme un point de vigilance important du point de vue des habitants. Pendant la concertation ce sont surtout les flux de camions, en terme de volume, de pollution, d'impact sur le cadre de vie des riverains, des itinéraires empruntés, des voies inadaptées pour traverser les villages concernés qui ont été sujet de débat.

« Vous parlez d'environnement, surtout sur le site, la pollution, le bruit. Qu'en est-il des riverains qui vont voir les camions passer jour et nuit devant chez eux ?

« Pour éviter le transport par camion en pleine ville, pourquoi ne pas utiliser le canal de l'Escaut et le réaménager à cette fin ? »

« Particulièrement impactés par le trafic du temps des campagnes betteravières, nous sommes inquiets de voir revenir les camions »

« Pourrait-on envisager de mettre en place un sens unique à l'intérieur du site pour limiter le nombre de passage ? »

« D'Eswars à Morenchies, nous allons avoir des flux de camions très dangereux et inadaptés aux routes »

« Est-il prévu une charte de sécurité avec les entreprises de transport ? »

« Vous nous dites que le CO2 dégagé par les camions va voyager. Cela veut dire que nous allons avoir une augmentation de CO2 sur toute la région ? »

« Vous allez utiliser des camions frigorifiques qui sont bruyants. Combien seront-ils ? »

« Il est important qu'Agristo collabore avec la mairie pour définir des itinéraires précis »

« Eviter tout transport de camions entre 22 heures et 6 heures du matin : est-ce possible ?

« Les camions seront-ils autorisés à traverser les centres-villes ? »

« Pourquoi ne pas implanter votre usine au nord de Tereos pour avoir une jonction directe avec l'autoroute A2 sans passer par les villages ? »

« Pourquoi ne pas utiliser des péniches plus petites ? Il faut solliciter VNF pour adapter le canal à vos besoins . Ces investissements seront moins élevés que le coût social engendré par le passage des camions. »

De son côté, conscient de ces impacts potentiels qui pourraient se cumuler avec ceux générés dans le futur par les infrastructures à proximité ( E-Valley, canal Seine -Escaut, ports multimodaux de Marquion et de Noyon ..), le président de la CAC a annoncé durant la concertation qu'une étude était en cours pour évaluer la capacité du réseau à supporter le trafic à venir (résultats pour septembre 2024)

Par ailleurs la question d'étudier avec la SANEF la suppression du péage entre les sorties 14 (Iwuy) et 15 (Cambrai) sur l'A 2 pour éviter que les camions ne viennent s'ajouter au trafic existant sur l'axe routier menant à Escaudœuvres pourrait être envisagé à la fin de la concession de la SANEF vers 2030 selon la CAC.

Agristo a précisé que le flux de camions serait à l'année de 51.000 camions soit 163 camions/jour en semaine et 116 camions le week-end, comparant ce trafic à celui des 704 camions/jour de Tereos qui se concentrait sur 4 mois pendant la campagne betteravière et du trafic pendant les intercampaques betteravières soit au total à l'année environ 100.000 camions.

L'entreprise a précisé qu'il y aurait deux entrées de l'usine , ce qui permettra de répartir les flux. L'interdiction de circuler rues d'Erre et du Marais serait étudiée avec les services publics concernés

Agristo a répondu que la solution du transport fluvial était intéressante et ferait l'objet d'études ultérieures.

### **Concernant les nuisances sonores et olfactives**

Les réunions et les ateliers de même que les avis sur le site internet ont été l'occasion pour les habitants d'exprimer leurs inquiétudes :

« Est-ce que l'activité de cette usine va être bruyante ? »

« Qu'en est-il des bruits liés à la circulation des camions et du personnel lorsqu'ils gagneront et quitteront leurs postes de travail en pleine nuit ? »

« Il faut augmenter la capacité de réception des pommes de terre pour traite en 16h les livraisons et réduire celles de la nuit »

« Nos habitants ont droit à la tranquillité et à la préservation de leur rythme de vie . La nuit, le moindre bruit est amplifié »

« Nous avons ressenti des odeurs de fritures à Wielsbeke. Qu'en sera-t-il avec l'usine ? »

« Risque-t-on une pollution atmosphérique ? »

« Comment évacuez-vous toutes les matières grasses que vous utilisez ? »

« Les bassins de décantation vont générer des odeurs. »

La visite de l'usine de Wielsbeke pendant la concertation a permis de montrer aux habitants les mesures qui seront mises en place pour répondre à ces inquiétudes : conception des bâtiments avec des parois en béton permettant de concentrer les bruits à l'intérieur de l'usine, traitement des vapeurs de pelage ou de cuisson des pommes de terre par condensation et combustion haute température ce qui évitera les retombées de matières grasses. Des membres de l'association AQVERSE qui participaient à la visite se sont montrés très réservés sur le sujet des odeurs qu'ils ont ressenties.

Face à ces inquiétudes , Agristo a aussi avancé dans ses réflexions en s'engageant lors de la réunion de synthèse de la concertation à mettre en œuvre des technologies de traitement des odeurs et de

réduction du bruit « au moins aussi efficaces que celles utilisées à Wielsbeke », à limiter les odeurs dans la mise au point du traitement des eaux de lavage par décantation sur les bassins repris, et à mettre en place de « nez intelligents » au regard de l'évolution des technologies en la matière .

Il a été précisé par les services de l'Etat présents à la réunion de synthèse que la réglementation à respecter pour le bruit ferait partie de l'arrêté préfectoral autorisant le projet , visant particulièrement l'école à proximité et les riverains.

**Au-delà des impacts environnementaux par thématique, c'est l'impact sur la santé des habitants qui a été questionné.**

« Nous serons vigilants pour la santé de nos habitants »

« j'ai vu lors de la visite à Wielsbeke que vous ajoutiez un additif pour le blanchiment des frites . Quel impact sur la santé ? »

« Que comptez-vous faire pour abaisser le risque sur la santé et sortir de la malbouffe industrielle ? »

Ce sujet n'a pas réellement reçu de réponse

### **Concernant la consommation en eau**

Ce sujet est revenu régulièrement tout au long de la concertation. Dans un contexte général de nécessité de limitation de la consommation d'eau et de risques de sécheresse, le volume annoncé par Agristo -1200000 m3 à l'année- a suscité beaucoup d'interrogations :

« Quel serait l'impact de votre activité sur la nappe phréatique en cas de sécheresse majeure ? »

« S'il y a un arrêté préfectoral qui impose la réduction de la consommation, est ce que cela ne se fera pas au détriment des habitants pour préserver celle de l'usine ?

« N'oublions pas qu'il n'y a pas qu'Escaudœuvres qui tape dans la nappe phréatique, mais aussi toutes les communes environnantes- nous ne sommes pas les seuls »

« L'étude hydrogéologique a-t-elle pris en compte ces impacts ? »

« La culture de la pommes de terre est très consommatrice d'eau. Cela a-t-il été pris en compte »

« cette culture est très exigeante en eau, bien plus que celle de la betterave. »

« La consommation d'eau est immense ! Qu'en est-il de la ressource et de la préservation de l'eau ? »

« AGRISTO consommera 2 fois plus d'eau que TEREOS, 1 260 000 m3 soit la consommation moyenne de 24 000 personnes ! »

Agristo a pu préciser certains points.

Si la demande en eau est effectivement supérieure à celle de l'activité industrielle précédente, une étude hydrogéologique a été réalisée et l'avis de l'hydrogéologue a été communiqué sur le site à la demande des garant.e.s. Celui-ci indique la disponibilité de la nappe phréatique pour les usages d'Agristo en pleine activité.

Au cours de l'atelier sur l'impact environnemental, il a été précisé par la responsable du SAGE de l'Escaut qu'en cas d'arrêt sécheresse, si restriction il y a, elle s'appliquera à tous les utilisateurs économiques et domestiques selon des niveaux réglementés.

Agristo s'est engagé au cours de la restitution à étudier la mise en place d'un système de recyclage de l'eau utilisée pour le lavage des pommes de terre lorsque la réglementation le permettra. A l'image de ce qui se fait en Belgique.

Une réunion suscitée par les garant.e.s a eu lieu entre l'entreprise et la CLE du SAGE de l'Escaut pendant la concertation. Elle a permis d'aborder avec les participants (élus et acteurs locaux) tous les sujets déjà évoqués sur la consommation en eau mais aussi les conséquences sur l'activité agricole (*voir ci-après*). La CLE a indiqué que sa structure menait une étude de définition des axes de ruissellement..

Agristo s'est engagé à poursuivre le travail avec les services de l'Etat pour garantir une préservation de la ressource optimale.

### **Concernant la création d'emplois**

Ce sujet a été traité lors de l'atelier consacré à la « dynamique économique ». Il a intéressé fortement les acteurs professionnels et les habitants.

« Ces emplois permettront demain de faire vivre et préserver notre commerce local, de nouvelles familles viendront s'installer sur notre territoire et je l'espère permettront d'augmenter notre population et d'éviter certaines fermetures de classes dans nos écoles » Le maire d'Escaudœuvres

« C'est bon pour l'emploi local – l'usine + les emplois indirects »

« Les personnes non diplômées pourront-elles être embauchées et formées sur place ? »

« Quels sont les emplois proposés par Agristo »

France Travail a rappelé au cours de l'atelier qu'il y avait sur le Cambrésis 3000 demandeurs d'emplois dont 300 sur Escaudœuvres. Il a été demandé de pouvoir travailler avec Agristo sur la mise au point de plans de formation professionnelle pour préparer les futurs recrutements. L'entreprise doit communiquer très rapidement sur ses besoins et pouvoir anticiper. Il a été demandé de s'intéresser aux personnes très éloignées de l'emploi : qu'est-ce qu'on peut faire ? D'autres questions ont porté sur le niveau de salaire, le travail des femmes en 3x8, la nature des formations mises en place par Agristo ?

Agristo a précisé ses besoins : 140 emplois directs au démarrage puis 300 à 350 emplois à pleine capacité. Au cours de la concertation, il a pu préciser les typologies d'emploi recherchées. Il a insisté sur le fait qu'il souhaitait recruter dans le bassin d'emploi local des personnes partageant ses valeurs et que les compétences pourraient être acquises par la formation dispensée avant le démarrage du site, la période de recrutement débutant courant 2026.

Selon l'entreprise, la concertation lui a permis de nouer des liens importants avec les acteurs locaux de l'emploi, notamment France Travail et la mission locale de Cambrai qu'il veut approfondir.

### **Concernant les impacts indirects sur le monde agricole**

De nombreux habitants se sont interrogés sur les conséquences du projet sur l'activité agricole et sur les relations que l'entreprise aurait avec les agriculteurs. Sur ce territoire du Cambrésis et plus largement les Hauts de France où l'économie agricole est très présente et marquée encore par la production de betteraves, les habitants ont voulu savoir si celui-ci était en capacité de produire les quantités demandées, compte tenu en particulier de la présence d'autres entreprises concurrentes (Mac Cain, Ecofrost, Clarebout) et sur les évolutions que pourrait connaître l'activité agricole avec cette nouvelle demande.

« Où allez-vous chercher les 15 000 hectares de pommes de terre, sachant que vous privilégiez la production locale »

« Quelle sera la nature de vos relations avec les agriculteurs ? »

« Demanderez-vous une certification sur la production des pommes de terre »

« Compte tenu des concurrents il va y avoir une pression sur les prix » « A combien achetez-vous les pommes de terre ? »

« Quelles instances seront mises en place par la suite avec les parties prenantes du monde agricole pour échanger spécifiquement sur les effets de l'arrivée de nouveaux industriels ? »

« Je travaille sur la ferme familiale avec mon père. Cette année nous avons démarré la culture de pommes de terre, nous aimerions en développer davantage »

« Les agriculteurs vont devoir conserver les pommes de terre avec des produits chimiques et utiliser plus de produits phytosanitaires »

« Il y a un risque de gestion des boues avec l'augmentation des surfaces de culture de la pomme de terre ? »

« La culture intensive de pommes de terre peut-elle entraîner une surutilisation de produits phytosanitaires et des effets négatifs sur les nappes phréatiques ? »

« les conséquences du développement de la culture des pommes de terre sur le secteur tant pour l'environnement que pour les agriculteurs. Les investissements nécessaires les attentes qualité d'AgriSto.. ».

« Avez-vous des mesures pour éviter que les pommes de terre qui vont être la ressource pour votre entreprise viennent de prairies retournées. Est-ce que vous êtes prêts à faire évoluer vos normes pour préserver la qualité de nos sols en passant de 3 ans à 5 ans le minimum des rotations. Comment garanzissez-vous une rémunération suffisante aux agriculteurs qui vont respecter l'environnement tout en produisant des pommes de terre? »

Les questions ont porté également

- sur la consommation d'eau plus importante que demande la culture de la pomme de terre et la disponibilité existante
- sur les pratiques culturales pour éviter les écoulements de boues, l'érosion des sols, les risques de retournement de prairie
- sur les installations dont devront disposer les agriculteurs pour stocker les pommes de terre et les financements nécessaires
- sur les variétés de pommes de terre demandées,

et plus généralement sur les mutations que le développement de la culture de la pommes de terre allait entraîner vis-à-vis des autres cultures existantes.

AgriSto a tout d'abord précisé qu'il ne produisait pas lui-même les pommes de terre, qu'il n'était pas propriétaire de champs de culture . Il a voulu rappeler que la culture de la pomme de terre sur les Hauts de France représentait 128 150 hectares en 2023 soit 6 % de la SAU ( surface agricole utile) chaque année-. L'activité d'AgriSto représentait une augmentation de 0,4% ce qui relativisait son impact sur le territoire. Il a expliqué qu'il mettait en place des partenariats avec les agriculteurs. Il a mis en avant la certification Vegaplan qu'il impose aux agriculteurs pour qu'ils s'engagent vers des pratiques plus durables.

AgriSto s'est présenté comme « acteur » de la filière agricole.

L'entreprise consciente des sensibilités existantes sur le territoire souhaite poursuivre le dialogue initié pendant la concertation et collaborer avec les parties prenantes et en particulier la Chambre d'Agriculture et la CLE du SAGE de l'Escaut qui se sont déclarées favorables à la démarche de collaboration proposée

## **Concernant les modes de consommation induits de manière générale**

Des questions ont été posées

« Où en est le pôle d'excellence agroalimentaire AGROé du Cambrésis ? Qui est pour le développement économique de la région mais contre la malbouffe et ses risques pour la population »

« Quelle agriculture voulons nous dans les hauts de France ? Avec l'arrivée d'Ecofrost à Péronne sur le site de Flodor à 45 minutes d'Escaudœuvres, ne pensez-vous pas avoir un impact sur les monocultures car tous les agriculteurs locaux voudront eux aussi avoir leur part du gâteau. Ne pensez-vous pas avoir aussi une responsabilité sur la ressource en eau potable avec les 1260000 m3 d'eau juste pour le lavage des pommes de terre. N'êtes-vous pas concernés par les problèmes de pollution des terres de la part des agriculteurs mais du fait de votre besoin d'une quantité et mais aussi d'une qualité supérieure de pommes de terre. Votre activité de transformation va intensifier les intrants dans nos champs et y augmenter les pompages agricoles. À ce jour, en France, l'agriculture est encore responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, nombreux sont les agriculteurs à s'adapter aux nouveaux modèles écologiques et à s'inscrire dans une démarche écoresponsable. L'agriculture responsable vise à préserver le plus possible nos terres et nos réserves d'eau. Pour cela, les agriculteurs utilisent moins d'intrants et tâchent d'utiliser avec parcimonie ces dernières. Ils évitent toute pollution des sols et favorisent la biodiversité. Ainsi, l'agriculture responsable réduit l'empreinte écologique globale, de façon à préserver des ressources suffisantes pour l'avenir. Comme le souligne l'Observatoire des aliments. »

« Quelle pomme de terre va être utilisée ? La qualité doit être recherchée. Le surgelé, c'est pas terrible. Ça serait bien de les goûter. Faire des démonstrations »

Agristo a répondu que la qualité de la matière première était primordiale pour l'entreprise. Celle-ci sera soumise à la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire des aliments.

### **Concernant le devenir des bassins de décantation**

Des préoccupations se sont exprimées sur les bassins qui seront utilisés pour la décantation des eaux de lavage des pommes de terre

« Je crois sincèrement que les eaux qui seront rejetées seront à même d'être bien claires, comme vous l'avez dit. Je suis d'accord avec vous, vous allez être très vigilant là-dessus. »

« Etant une habitante proche des bassins de décantation je m'interroge sur les futures nuisances olfactives »

« Quel est l'état du réseau souterrain d'acheminement des jus de l'usine jusqu'aux bassins ? »

« Il faut savoir qu'il va y avoir des boues, fatalement. On épure, on fait des boues et quand on retire les boues, ça sent l'œuf pourri »

« vous dites que « Les bassins prévus pour la décantation des eaux de lavage des pommes de terre d'Agristo [...] seront destinés à réceptionner uniquement des eaux de lavage des pommes de terre avant leur transformation », est-ce à dire que ces eaux pourraient être chargées de pesticides et par voie de conséquence risquer de polluer la nappe phréatique ? »

« Les bassins de décantation doivent devenir une réserve, et pas seulement 40ha dont on ne sait pas par qui ça sera géré et de quelle manière. Dans un Cambrésis entièrement dédié aux céréales, la nature n'existe pas. Faisons de ces bassins une grande réserve de biodiversité. Non aux bassines, qui ne régleront en rien le problème de l'agriculture liée au dérèglement climatique. Tous les scientifiques sont contre. Oui à une réserve naturelle d'importance, un vrai poumon vert et un lieu de détente pour tout le Cambrésis. »

20 hectares sur les 100 hectares de la zone de bassins de décantation que possède Tereos seraient repris par Agristo. La décantation des eaux de lavage se ferait de manière naturelle ce qui permettrait de valoriser la terre décantée. Les autres bassins -propriété de Tereos- feront l'objet d'un vaste plan de valorisation et de requalification conduit par Tereos.

Agristo s'est engagé au cours de la concertation à mettre en place un plan de gestion spécifique pour limiter les nuisances et la sécurisation des digues.

### **Concernant le risque industriel**

La maîtrise du risque industriel a été fortement interrogée.

« L'usine comporte-t-elle une dangerosité ? Les frigos transstockeurs utilisent de l'ammoniac.

« Pourquoi utiliser de l'ammoniac ? D'autres produits peuvent être utilisés. »

« Certains parlent de risques importants dus à une substance utilisée pour la fabrication. Je suppose que l'usine est classée dans une catégorie Seveso. Quelle est sa catégorie ? »

« Est-ce que les effets domino entre les silos Tereos et les installations Agristo ont été pris en compte dans les études de danger ?

« Vous faites supporter des risques importants aux habitants. Nous avons une école à proximité de l'usine »

« Pourquoi n'avoir pas retenu le site d'EPPEVILLE dans la Somme pourtant plus éloigné des habitations ? »

« Compte tenu de la nature de vos productions à base d'huile, et de la proximité des 5000 litres d'ammoniac, que se passera-t'il en cas d'incendie ? Quels risques pour les habitants? Pouvez-vous nous communiquer le plan de prévention des risques de votre usine à WIELSBEKE ? »

Face aux inquiétudes exprimées Agristo s'est voulu rassurant. Il a précisé que le projet ne serait pas soumis à la directive Seveso car les volumes envisagés se situent sous les seuils réglementaires. En matière de risques industriels, l'entreprise relèverait de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA) Une étude de dangers complète est en cours avec des experts pour prendre en compte en particulier le risque lié à l'ammoniac et portera sur les modalités de stockage et d'utilisation. L'entreprise mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires, a-t-elle indiqué, et les études de dangers et d'impacts environnementaux seront portées à la connaissance du public et figureront dans le dossier d'enquête publique.

### **Concernant l'intégration urbaine et l'impact sur la valeur des habitations**

Complétant les interrogations sur le choix de s'implanter sur un site en pleine ville, les questions ont porté sur les modalités de son intégration urbaine et les risques de dévalorisation des maisons situées à proximité.

Les opposants au projet ont argumenté sur ce point :

« Vous nous dites que le projet permettrait de poursuivre une activité agroalimentaire créatrice d'emploi, une valorisation des bâtiments protégés, une renaturation du Rio noir, une meilleure intégration paysagère et des nuisances réduites. Cette réponse est outrageuse. Comment vos bâtiments d'une hauteur monstrueuse, vos cheminées de 80 mètres de haut, les odeurs...ne vont-ils pas dévaloriser leurs biens ? »

« J'ai interrogé un notaire qui m'a indiqué que ma maison pourrait perdre 30% de sa valeur »

« Avez-vous prévu des indemnités à ce sujet, car nous ne pourrions pas bénéficier des aides de l'Etat comme vous ?

« Peut-on imaginer une voie piétonnière au bord du Rio noir ?

Agristo a mis en avant que le projet de l'entreprise était de redynamiser une friche issue d'une activité qui avait 150 ans. Il est convaincu que l'on peut faire un projet qui ajoute une plus-value à la

communauté locale. Cela va-t-il avoir un impact sur l'immobilier ? Il pense que cela peut aller dans les deux sens.

L'atelier consacré à l'aménagement paysager et la conception architecturale du site a été l'occasion de répondre aux appréhensions en montrant à l'aide de croquis d'architectes qu'il était possible d'intégrer le site dans son environnement, de favoriser des interfaces naturelles entre la ville et le futur site, notamment à travers la renaturation du Rio noir le long de la rue d'Erre et l'aménagement le long du canal de l'Escaut.

## Évolution du projet résultant de la concertation

Le projet n'a pas été modifié pendant la concertation. L'implantation de l'usine, le maintien de bâtiments historiques et la définition des 2 accès à l'usine ont été décidés négociés avec les élus, les services de l'Etat et Tereos ( en sa qualité de voisin pour sa partie maintien d'exploitation sur le site) avant la concertation. Le plan de circulation avec les interdictions éventuelles de circulation des camions a souvent été abordé mais non traité, l'aménagement paysager a fait l'objet de nombreux échanges mais aucune modification n'a été présentée par Agristo. La durée de la concertation et la date des ateliers n'ont peut-être pas permis de prise en compte des propositions , il en est de même sur les autres points mis en débat.

## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

## Précisions à apporter de la part d'Agristo et les autres acteurs impliqués, pouvoirs publics et autorités concernées

### **A/ Il conviendrait qu'Agristo fournisse une réponse aux questions restées en suspens au moment de l'établissement du présent rapport le 25 juillet**

- Suite à la demande de précision d'Agristo, la question a depuis été formulée comme suit :  
J'aurais voulu savoir:
  - si vous allez avoir des grilles de stockages avantageuses pour le stockage long terme frigo jusque juillet ?
  - si vous développeriez un transport fait par l'agriculteur pour livrer sur Escaudœuvres ?

- Pouvez-vous SVP nous présenter sous forme simple les risques de votre projet. En lisant les questions je suis étonné: Est-ce un site Seveso? Si non pourquoi quel sont les seuils de stockage qui rendrait cette usine dans une catégorie d'usine seveso et quel stockage il y aura chez Agristo?
- Par ailleurs pouvez-vous approfondir ce qui a été abordé trop rapidement jeudi dernier sur les conséquences du développement de la culture des pommes de terre sur le secteur tant pour l'environnement que pour les agriculteurs. Les investissements nécessaires les attentes qualité d'Agristo...
- L'avis de l'hydrogéologue daté de mars 2024 a été mis en ligne sur le site de la concertation; est-il possible d'y adjoindre le rapport complet ? Merci.
- Avez-vous des mesures pour éviter que les pommes de terre qui vont être la ressource pour votre entreprise viennent de prairies retournées. Est-ce que vous êtes prêts à faire évoluer vos normes pour préserver la qualité de nos sols en passant de 3 ans à 5 ans le minimum des rotations. Comment Garantissez-vous une rémunération suffisante aux agriculteurs qui vont respecter l'environnement tout en produisant des pommes de terre?
- Si l'implantation de l'usine est confirmée les matériaux de construction viendront de Belgique ou de France pays d'accueil, qui mériterait de fournir les matériaux pour construire cette usine est générer de l'emplois ?
- L'alternance d'un temps humide et chaud comme la succession de périodes de forte hygrométrie (supérieure à 90%) et assez chaudes (comprises entre 10°C et 25°C), semble favoriser les maladies de la pomme de terre ; la plus connue est le mildiou mais bien d'autres encore existent dues aussi aux attaques d'insectes. Ces conditions climatiques comme celles que nous connaissons cette année en 2024, obligent les agriculteurs à traiter toujours plus leurs plants ; ces pesticides dont les fongicides ne risquent-ils pas d'affecter la qualité de la pomme de terre et arrive-t-on à les éliminer totalement du tubercule ? D'autre part, vous dites que « Les bassins prévus pour la décantation des eaux de lavage des pommes de terre d'Agristo [...] seront destinés à réceptionner uniquement des eaux de lavage des pommes de terre avant leur transformation », est-ce à dire que ces eaux pourraient être chargées de pesticides et par voie de conséquence risquer de polluer la nappe phréatique ?

## **B/ Il conviendrait qu'Agristo indique les mesures adopter pour limiter l'impact lié à la circulation des camions sur le rythme de vie des habitants**

Ce sujet a été soulevé de manière récurrente dans tous les échanges. Il conviendra de proposer aux habitants et principalement aux riverains , de la façon la plus précise possible et la plus transparente des informations complémentaires sur les solutions proposées et ceci, en coordination avec la ville et les acteurs concernés par les itinéraires étudiés . Les différentes problématiques (volume de trafic, horaires, bruit, pollution liée aux passages des camions, utilisation d'énergie propre, impact sur les habitations, présence de l'école, circulation sur les rues proches, circulation nocturne, passage des salariés, accès aux entrées de l'usine, circulation des camions sur le site de l'usine, règles de conduite pour les chauffeurs, recours au transport fluvial) devraient être pris en compte. L'élaboration du plan de mobilité élargissant la problématique à l'ensemble des déplacements générés par Agristo doit être élaboré avec les mêmes préoccupations et il serait pertinent de le communiquer au-delà des obligations réglementaires.

## **C/ Il conviendrait qu'Agristo précise le rôle d'acteur de la filière agricole qu'il veut jouer vis-à-vis des agriculteurs, de la préservation de la qualité agronomique des terres et des impacts de la culture de la pomme de terre**

Les acteurs locaux et les habitants se sont interrogés, compte tenu du volume de pommes de terre demandés par Agristo pour atteindre la production escomptée de 150000 tonnes au départ et 300000 tonnes en phase normale-, sur les conséquences sur l'ensemble de la production du territoire et sur les mutations que cela engendrerait sur les autres cultures présentes.

L'entreprise s'est présentée au cours de la concertation comme « acteur de la filière agricole ».

Peut-il décrire les initiatives qu'il prendrait en lien avec la profession agricole: modalités d'approvisionnement, pratiques agricoles respectueuses, attention à éviter les dérives possibles en matière de consommation de terres ( rotation rapide, retournement de prairies permanentes), lutte contre l'érosion, nature des relations avec les agriculteurs et soutiens éventuels pour leurs équipements.

A minima une fiche explicative serait utile et devrait être publiée sur le site internet de la concertation.

#### **D/ Il conviendrait qu'Agristo indique les relations établies avec les acteurs de la formation et de l'emploi et la date de mise en œuvre**

L'atelier consacré à la formation professionnelle et à l'emploi a montré de la part des participants l'intérêt que représente le projet et suscité plusieurs questions : nombre d'emplois directs et indirects, type d'emplois demandés, formations nécessaires, périodes de recrutement, qualités demandés, niveaux de salaires, travail de nuit, métiers adaptés aux femmes ...

Comment Agristo compte-t-il s'organiser pour mener à bien sa démarche sachant que les acteurs professionnels ont exprimé la nécessité d'anticiper ses besoins. Quelles relations avec ceux-ci ? Agristo dispose d'une « Potatoes Academy », comment le personnel sera-t-il formé ?

#### **E/ Il conviendrait qu'Agristo définisse les mesures d'économie d'eau pour l'activité et les propositions pour la filière agricole.**

Agristo peut-il préciser les mesures d'économie d'eau qui seront mises place par l'entreprise et ce qu'il pourrait proposer à la filière agricole pour ses propres usages ? Quelles relations souhaite-t-il établir avec les acteurs publics concernés ?

Le thème de l'eau a traversé nombre d'expressions.

Certaines liées directement par l'activité de l'entreprise : disponibilité de la ressource, importance du volume d'eau utilisé pour son fonctionnement, possibilités de recyclage de l'eau , évolution du cadre réglementaire à venir en matière de recyclage, rôle de la station de traitement sur le site, gestion des eaux de ruissellement sur le site, utilisation du forage Tereos pour son alimentation, impact sur la nappe phréatique, traitement des eaux usées, rejets dans le milieu, état de la canalisation utilisée, rôle des bassins de décantation, gestion des odeurs dégagées par les bassins.

D'autres propres au territoire : compatibilité du volume utilisé avec l'alimentation du territoire, restrictions éventuelles en cas de sécheresse, conséquences pour l'alimentation des habitants, irrigation des champs, devenir des autres bassins Tereos.

Agristo devra préciser la manière dont il va traiter ces différentes problématiques sachant que certaines ont été déjà abordées dans le dossier de concertation et d'autres soulevées au cours de la concertation ? Peut-il produire une fiche d'explication à mettre sur le site ?

Quelles relations a-t-il ou souhaite-t-il établir avec les acteurs publics concernés (Agence de l'eau, services de l'Etat, Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Escaut) et avec les associations environnementales pour poursuivre l'étude du projet ?

**F/ Il conviendrait qu’Agristo présente l’ensemble des risques industriels, mesures et organismes de contrôle pour l’autorisation d’exploitation et en cours de fonctionnement .**

Agristo, complété par son bureau d’études environnement, a fait part des mesures qui seront mises en place. Plusieurs organismes sont concernés pour contrôler leur mise en œuvre et leur suivi. Agristo peut-il produire un tableau récapitulatif permettant d’avoir une vision d’ensemble des études obligatoires et complémentaires en cours ou à venir, des risques identifiés et des modalités de suivi.

**G/Il conviendrait que Tereos précise les orientations et les projets à l’étude pour assurer le devenir et la durabilité des bassins de décantation dont Tereos est propriétaire.**

Le sujet du devenir de ces bassins de leur reconversion en zone naturelle voir pour partie en bassines pour l’irrigation a suscité beaucoup de questions durant cette concertation préalable. Ainsi les garantes relatent ces questions ici et les transmettent à Tereos, même si Tereos n’est pas maître d’ouvrage du projet soumis à la concertation.

**H/ Par ailleurs pour répondre aux inquiétudes de la population sur les incidences des implantations industrielles sur le trafic autoroutier et les impacts de celui-ci sur la vie quotidienne il conviendrait que**

- La commune d’Escaudœuvres propose une instance locale qui réunit l’ensemble des acteurs concernés et chargée de rechercher en commun les solutions visant à limiter les effets de flux de transports.
- La Communauté d’Agglomération et le Département présentent en lien avec la mairie d’Escaudœuvres, les résultats de l’étude de circulation dès leur publication sur la capacité du réseau à supporter le trafic à venir.

**Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l’information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu’à l’ouverture de l’enquête publique**

**A/ Il conviendrait qu’Agristo pérennise l’information et la communication engagées.**

Les garants demandent à Agristo de poursuivre les actions de communication engagées, de les adapter et les renforcer jusqu’à l’autorisation d’exploitation et en particulier veiller à :

- Organiser une réunion publique de reddition des comptes pour présenter le bilan de la concertation établi par les garants et les réponses d’Agristo ainsi que la présentation des modalités d’information et de dialogue avec le public jusqu’à l’autorisation d’exploitation
- Créer une Maison du Projet : lieu de présentation du chantier ; lieu offrant la possibilité de recevoir le public avec un espace documentaire de mise à disposition de documents, études, maquette ; lieu d’information, d’écoute et de dialogue ; lieu de présentation des étapes du projet ; d’exposition du projet architectural et d’intégration paysagère, lieu de veille sur l’environnement du projet
- Organiser des animations sur tous les aspects de l’usine : chantier, métiers, fonctionnement, insertion urbaine..
- Maintenir le site internet en activité avec a minima un module de questions/réponses, page actualité et la publication de toute information utile sur le projet ...En continuant à l’alimenter avec les résumés non techniques et ou des fiches de synthèse des résultats des études ainsi

qu'avec toute publication permettant de suivre l'évolution du projet jusqu'à l'ouverture de la phase d'enquête publique

- Proposer une information régulière dans le bulletin municipal et dans le Com'Action (CAC)
- Engager des communications adaptées aux besoins locaux et à l'évolution du projet (lettre d'information, presse, réseaux sociaux..)
- Poursuivre une présence active sur le territoire en s'appuyant sur des événements locaux (fêtes, manifestations ..)

**B/ Il conviendrait qu'Agristo organise des groupes de travail et des instances de concertation et participe aux instances existantes**

- Poursuivre le travail collaboratif engagé lors de l'atelier formation et emploi avec les structures concernées (France Travail, organismes de formation, syndicats professionnels) pour préparer la formation et le recrutement des futurs salariés. Organiser les relations avec la Potatoes Academy d'Agristo.
- Organiser des temps de travail collectif avec le milieu agricole sur les différentes thématiques exprimées lors de la concertation et établir des supports d'information avec les acteurs agricoles
- Poursuivre les relations avec la CLE voir avec les intercommunalités voisines et les PNR pour être en veille sur les évolutions territoriales.
- Mettre en place avec la mairie d'Escaudœuvres un comité local de suivi constitué d'habitants et de représentants d'associations locales

## Liste des annexes

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Annexe 2 lettre de Mission des garant.e.s

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires  
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
<b>AGRISTO</b>			
1. Indiquer les mesures adopter pour limiter l'impact lié à la circulation des camions sur le cadre de vie des habitants			
2. Préciser le rôle d'acteur de la filière agricole que veut jouer Agristo ( vis-à-vis des agriculteurs, de la préservation de la qualité agronomique des terres et des impacts de la culture de la pomme de terre)			
3. Indiquer les relations établies avec les acteurs de la formation et de l'emploi et la date de mise en œuvre des formations.			
4. Définir les mesures d'économie d'eau pour l'activité et les propositions pour la filière agricole			

<p>5. <b>Présenter l'ensemble des risques industriels, mesures et organismes de contrôle pour l'autorisation d'exploitation et en cours de fonctionnement</b></p>			
<p>6. <b>Fournir la réponse aux questions restées en suspens au moment de la rédaction du présent rapport le 25 juillet ( détail dans le paragraphe précisions à apporter)</b></p>			
<p>TEREOS</p> <p><b>Préciser les orientations et les projets à l'étude pour assurer le devenir et la durabilité des bassins de décantation dont Tereos est propriétaire</b></p>			
<p>Mairie d'Escaudœuvres</p> <p><b>Proposer une instance locale qui réunit l'ensemble des acteurs concernés et chargée de rechercher en commun les solutions visant à limiter les effets de flux de transports.</b></p>			
<p>Communauté d'agglomération du Cambrésis et Département du Nord</p> <p><b>Présenter en lien avec la mairie d'Escaudœuvres, les résultats de l'étude de circulation sur la capacité du réseau à supporter le trafic à venir dès leur publication</b></p>			
<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p>9. <b>Organiser une réunion de reddition des comptes</b> avec la présentation du bilan des garants et de la réponse du maître d'ouvrage ainsi que la présentation des modalités d'information et de dialogue avec le public jusqu'à l'autorisation d'exploitation</p>			

<p><b>10. Créer une maison du projet</b> lieu d'information, d'écoute et de dialogue, lieu de présentation des étapes du projet, de documentation, d'exposition du projet architectural et d'intégration paysagère, lieu de veille sur l'environnement du projet</p>			
<p><b>11. Maintenir le site internet actif</b> en continuant à l'alimenter avec les résumés non techniques et ou des fiches de synthèse des résultats des études ainsi qu'avec toute publication permettant de suivre l'évolution du projet jusqu'à l'ouverture de la phase d'enquête publique</p>			
<p><b>12. Poursuivre une présence active sur le territoire en s'appuyant sur les évènements locaux</b></p>			
<p><b>13. Renforcer l'information des agriculteurs et participer à des instances professionnelles et ou territoriales pour poursuivre le dialogue</b></p>			
<p><b>14. Poursuivre le travail collaboratif sur la formation avec les structures locales</b></p>			
<p><b>15. Mettre en place en lien avec la mairie d'Escaudœuvres un comité local de suivi constitué d'habitants et de représentants d'associations locales</b></p>			
<p><b>16. Anticiper la phase chantier avec une information et des réunions préparatoires</b></p>			

## Annexe 2 lettre de Mission des garant.e.s

## Le président

Paris, le 15 mars 2024

Madame, Monsieur

Lors de la séance plénière du 6 mars 2024, la Commission nationale du débat public vous a désignés garante et garant du processus de concertation préalable pour le projet d'usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre porté par Agristo à Escaudœuvres (59).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

### **1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation préalable**

#### **Cadre légal de la concertation préalable en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement**

En application de l'article L.121-17 du code de l'environnement, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, **soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1.** Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.* ».

#### **Objectifs de la concertation préalable :**

Le champ de la concertation est particulièrement large. L'article L.121-15-1 du code de l'environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, notamment en partageant avec vos interlocuteurs et interlocutrices ces exigences légales.

## **2 - Enjeux généraux de la concertation préalable**

Dans le cadre de l'article L.121-17 du code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage (MO). La CNDP ne peut légalement imposer des modalités, néanmoins les préconisations du garant et leur prise en compte par le MO doivent être rendues publiques.

De la même manière, votre rôle n'est pas réduit à celui d'observateur du dispositif de concertation. **Vous êtes le prescripteur des modalités de la concertation (information et participation du public)** : charge au MO de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsable de ses choix mais de la qualité de vos prescriptions et de la transparence sur leur prise en compte.

### ***Votre rôle et mission de garant : défendre un droit individuel***

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques vous sera d'une grande aide. **Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il est souhaitable de soumettre à la concertation.** La précision de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

L'article L.121-16 du code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation, à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. **Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.**

**S'agissant spécifiquement du projet dont vous garantissez la concertation, j'attire votre attention spécifiquement sur :**

- l'absence d'alternative et l'absence de propositions autres que la présentation d'un seul projet par le maître d'ouvrage, or conformément à l'article L121-15-1 du code de l'environnement, le public doit pouvoir débattre de l'opportunité du projet et de ses enjeux ;
- compte-tenu des enjeux environnementaux, la nécessité d'expliquer notamment le procédé de lavage des pommes de terre et ses incidences, quant à la consommation en eau et aux rejets à prévoir ;
- l'approvisionnement auprès des agriculteurs : les modalités, le périmètre géographique, les enjeux de transport (mode d'approvisionnement, nombre de camions, etc.) ;

- les impacts environnementaux de l'activité tant au niveau du site d'implantation ( bruits, odeurs, ....) que de la culture des pommes de terre pour alimenter l'usine ;
- les mesures d'évitement envisagées ;
- l'intégration urbaine et paysagère de cette implantation ;
- aborder la mutation industrielle et sociale du territoire, le site d'implantation étant celui de l'ancienne sucrerie TEREOS (siège de l'historique Sucrerie Centrale de Cambrai créée à la fin du XIXème siècle) fermée en mars 2023 à la suite de sa cessation d'activités et ses enjeux socio-économiques.

Je vous alerte sur le calendrier particulièrement restreint proposé par le MO qu'il serait utile qu'il assouplisse pour tenir compte des exigences du code de l'environnement.

Je vous demande de faire des préconisations précises en prévoyant une durée de concertation conforme aux standards de la CNDP, c'est-à-dire, n'étant pas inférieure à 6 semaines et de proposer la méthodologie de concertation la plus appropriée pour informer et recueillir le point de vue du public y compris des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et vérifier que tout est mis en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

### **3- Conclusions de la concertation préalable**

**Il s'agit enfin d'élaborer votre bilan**, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Le cas échéant, il mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation. **Il met l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions.** Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet, plan ou programme (art. R.121-23 du CE). Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

**La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO** aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivant la publication de ce dernier (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur vos recommandations et sur les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. Cette **procédure a pour objectif de veiller au respect des droits conférés au public par l'article L120-1 du code de l'environnement en application de la Constitution. La garantie de ces droits est placée sous votre responsabilité, au nom de la CNDP.**

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2024.03.15 10:36:19 +01'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Michaël DEREUX  
Madame Anne-Marie ROYAL  
Garant.e.s de la concertation préalable  
Projet d'usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre  
à Escaudœuvres (59)

la commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - [marc.papinutti@debatpublic.fr](mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)

